Plan d'action concernant la politique de l'emploi. Conseil européen d'Essen, décembre 1994

1994/2093(INI) - 03/11/1994

La commission a adopt un rapport provisoire sur un plan d'action pour l'emploi qui devrait servir de base au rapport du Parlement au Conseil europen d'Essen des 10 et 11 dcembre 1994, l'occasion duquel les dirigeants europens vont revoir les efforts de rduction du ch·mage qui se chiffre actuellement prs de 17 millions de ch·meurs travers l'Union europenne. Suite un vote-marathon portant sur plus de 200 amendements, le projet de proposition de rsolution, prsent par Ken COATES (PSE, RU), a t approuv avec seulement deux abstentions, bien que plusieurs dputs europens aient mis des rserves propos de certains amendements de compromis convenus au cours du vote. La proposition va dsormais tre renvoye la sance de Bruxelles des 30 novembre et 1er dcembre en vue d'tre dbattue et adopte par le Parlement. La proposition de rsolution s'articule autour de trois chapitres: principes gnraux, mise en oeuvre du livre blanc et un nouveau plan d'action pour l'emploi couvrant les tats membres et l'Union europenne. En guise de premier principe gnral, la commission affirme que le problme du ch·mage est le principal dfi auquel l'UE se trouve confronte et "que l'objectif de crer au moins quinze millions d'emplois durables au tournant du sicle devrait tre la priorit numro un". Puisque la croissance conomique ne va pas, elle seule, crer suffisamment d'emplois, la commission estime que l'UE doit mener des rformes structurelles de manire ce que la croissance puisse produire davantage d'emplois. La commission prcise toutefois que cette nouvelle approche ne doit pas affaiblir la protection sociale des travailleurs. Un amendement de compromis stipule: "Demande au Conseil de ne pas chercher la solution au problme du ch·mage moyennant le dmantlement systmatique de l'assurance ou de la protection sociale...". Au lieu de cela, la commission souligne la ncessit d'un programme de relance conomique articul autour d'une coopration conomique et montaire renforce entre les tats membres, de l'achvement du march intrieur, du renforcement de la comptitivit, de rformes fiscales, de l'augmentation des aides en faveur des petites et moyennes entreprises (PME) et d'autres mesures destines relancer l'industrie et le commerce. L'inclusion d'une clause sociale dans les accords de commerce international couvrant le travail des enfants, le droit d'association et l'interdiction du travail forc est une autre priorit pour la commission, tout comme la ncessit de dvelopper le dialogue social, tel que prsent dans le protocole social de Maastricht. Pour ce qui est de la mise en oeuvre du livre blanc de la Commission europenne sur la croissance, la comptitivit et l'emploi, considr comme la priorit absolue, la commission se dclare proccupe par le fait que le plafond d'emprunt du nouveau Fonds europen d'investissement (FEI) fix 8 milliards d'ECU soit infrieur au montant ncessaire pour pouvoir atteindre les objectifs d'emploi du livre blanc. Ainsi, la commission estime que l'on pourrait attribuer davantage de ressources au FEI sans compromettre pour autant les politiques mises en £uvre pour satisfaire aux critres de convergence de Maastricht. En ce qui concerne les actions entreprendre par les tats membres, la commission estime que beaucoup reste faire pour rduire les co·ts non salariaux de la main-d'£uvre, notamment du c·t non qualifi du march du travail, en transfrant les charges fiscales et les contributions patronales de manire ne pas rduire les niveaux actuels de protection sociale. Elle suggre un transfert des charges fiscales vers l'environnement, les ressources naturelles et l'nergie. Une demande de mise en place d'un systme alternatif de financement des co·ts non salariaux de la main-d'£uvre pour les emplois moins qualifis y est galement formule. Reconnaissant que bon nombre des nouveaux emplois ncessaires en Europe peuvent tre crs par les PME, la commission estime que les tats membres doivent prendre d'autres mesures pour amliorer l'environnement industriel des petites entreprises en simplifiant les rglementations, en assurant un environnement fiscal plus favorable et en amliorant leur accs aux marchs publics et aux nouvelles technologies. Avec prs de neuf millions de personnes travaillant en moyenne plus de 48 heures par semaine dans toute l'UE, la commission conclut qu'il est tout fait possible de crer des emplois en rduisant le temps de travail moyen et en distribuant le travail disponible un plus grand nombre de personnes. Pour ce faire, la commission invite prendre des mesures pour encourager le travail temps partiel, les interruptions de carrire et d'autres mthodes de rduction du temps de travail. La commission souligne que des formules de travail plus flexibles doivent tre accompagnes de mesures de soutien telles

que l'amnagement des structures d'accueil pour les enfants en bas ge et des niveaux de protection sociale quivalents. L'accs garanti des jeunes au travail ou une formation professionnelle adapte est une autre priorit de la commission. En ce qui concerne l'action de l'UE, la commission insiste sur le fait que les fonds structurels sont utiliss bon escient et dans leur intgralit. En outre, elle prconise le relvement des plafonds d'emprunt de l'Union europenne et/ou du Fonds europen d'investissement pour permettre un financement appropri des projets d'infrastructure transeuropens. D'autre part, le Conseil europen d'Essen est invit soutenir les investissements en fonds propres dans les PME. Concernant l'objectif cl de rduction des co·ts non salariaux de la main-d'£uvre dans les tats membres, la proposition de rsolution conclut que tout dpend de l'adoption, au niveau europen, de mesures compensatoires, notamment de taxes environnementales, immobilires et sur la consommation. La conclusion de la proposition prend la forme d'une dclaration que la commission dsire que le prsident du Parlement prsente aux dirigeants europens Essen et qui stipule qu'aucune priorit ne peut tre plus importante que la mise en oeuvre du livre blanc, et poursuit en invitant l'UE et les tats membres s'attacher certains objectifs dans la lutte contre le ch·mage. Parmi ceux-ci figurent: la cration d'une croissance durable et l'emploi, la mobilisation de l'investissement priv et public pour amliorer la capacit de production et les infrastructures, une politique de l'emploi flexible et active, des politiques renforces de lutte contre le ch·mage chez les jeunes, des rformes fiscales tenant compte de l'environnement et de la stabilisation des marchs financiers.